



La voix de la mairesse

Chères citoyennes et citoyens d'Entrelacs,

J'ai le plaisir de vous partager l'actualité municipale. Comme vous le constaterez en parcourant cette édition du bulletin, ça bouge à Entrelacs ! Je suis particulièrement fière de vous faire connaître notre patrouille locale qui répondra à vos appels en remplacement du Groupe Sûreté. Le 450 228-2020 reste toujours le numéro à composer pour dénoncer une situation problématique.

En mai dernier, nous avons adopté le règlement 2024-529 relatif à la protection de l'environnement des plans d'eau et des accès aux lacs. Nous avons trouvé un bel équilibre entre les besoins de tous les utilisateurs des plans d'eau.

Je vous invite à le consulter sur notre site Internet.

Les travaux temporaires de réfection au barrage de la rue Groulx sont en cours. Le ministère de l'Environnement est impliqué dans le dossier afin de nous aider à trouver une solution pérenne aux problèmes récurrents de débordement de la rivière. La réouverture de la rue Groulx n'est pas prévue pour 2025.

Concernant le sentier du Pic vert, nos employés travaillent actuellement à le sécuriser. Vous pouvez y accéder en toute sécurité, par l'entrée de la rue Deguise.

Je me joins à mes collègues et aux employés municipaux pour vous souhaiter le meilleur des étés et de belles vacances.



Sophie Galarneau,
Mairesse

mairesse@entrelacs.com
450 228-2529
poste 7208

ASSEMBLÉES DE CONSEIL

Les prochaines séances du conseil auront lieu les 15 juillet et 19 août à 20 h, à la salle du conseil. Venez discuter avec votre conseil municipal, dès 19 h 30, tout juste avant la séance.

Consultez les procès-verbaux disponibles en ligne sur notre site Internet pour connaître les derniers faits saillants :

<https://bit.ly/3Wk-SAbF>



À la Une NOUVELLE PATROUILLE MUNICIPALE

En collaboration avec le Service incendie et les premiers répondants, nous sommes heureux de vous annoncer la mise sur pied de notre patrouille municipale. Ayant les ressources et les compétences au sein de notre équipe, nous avons décidé de tenter l'expérience. Nos employés ayant déjà la formation requise pour intervenir, nous sommes convaincus que leur présence sur le territoire saura rassurer nos citoyens et de pouvoir faire de la sensibilisation.

Nos patrouilleurs peuvent intervenir et appliquer les règlements suivants :

- 2024-529 Règlement relatif à la protection de l'environnement des plans d'eau et des accès aux lacs



Patrik Rettinger, Capitaine et François Morin, Directeur du Service incendie

- 2019-515-1 Règlement sur le bruit et nuisances diverses, la paix et le bon ordre
- 2013-489-1 Règlement concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec
- 2016-496-1 Règlement modifiant le règlement 2016-496 concernant la prévention des incendies sur le territoire d'Entrelacs.



450 228-2020

Avis publics

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGLEMENT 2024-550 RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CITATION DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE SAINT-ÉMILE D'ENTRELACS À TITRE DE BIENS PATRIMONIAUX

AVIS EST DONNÉ que, lors d'une séance ordinaire tenue le 21 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 2024-550 règlement ayant pour objet la citation de l'église et du presbytère Saint-Émile d'Entrelacs à titre de biens patrimoniaux.

L'objet de ce règlement est d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition d'immeuble patrimonial dont la protection ou la mise en valeur présente un intérêt public tels que l'église et le presbytère Saint-Émile d'Entrelacs.

Ce règlement est en vigueur à la date de publication du présent avis et est disponible à l'hôtel de ville situé au 2351, chemin d'Entrelacs, à Entrelacs, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Entrelacs, ce 28^e jour de mai 2024.



Martine Guindon,

Directrice générale et greffière-trésorière




ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGLEMENT 2023-538 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS EST DONNÉ QUE, lors d'une séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 2023-538 relatif à la démolition d'immeubles. L'objet de ce règlement est de soumettre à l'approbation d'un comité de démolition, tout projet de démolition d'un immeuble patrimonial. Ce règlement est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 16 mai 2024 et est disponible à l'hôtel de ville situé au 2351, chemin d'Entrelacs, à Entrelacs, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Entrelacs, ce 28^e jour de mai 2024.



Martine Guindon,

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Guindon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Entrelacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 28^e jour de mai 2024 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de mai 2024.

Relance d'un comité pour la requalification de l'Église et du presbytère

La Municipalité d'Entrelacs est à la recherche de 5 citoyens désirant s'impliquer dans le projet de requalification de l'Église et du presbytère. Ce comité sera constitué de citoyens, dont un chargé de projet, de 2 élus et sera accompagné par M. Sébastien Pageot, conseiller aux entreprises de la MRC de Matawinie.

En s'appuyant sur le travail fait par le comité de revitalisation et les suggestions apportées lors de la consultation citoyenne au printemps 2023, ce comité aura comme mandat de réaliser la phase 2 de la réflexion : analyse du carnet de santé et des usages possibles, portrait économique et professionnel de la municipalité, consultation publique, recherche de subventions, réflexion sur les modèles de gestion (coopérative, entreprise d'économie sociale), recherche de promoteurs et d'entrepreneurs.

Si vous êtes intéressé à participer à ce comité, veuillez nous faire parvenir une lettre de motivation à l'adresse suivante : dg@entrelacs.com avant le 1^{er} septembre.

Au plaisir de travailler ensemble!



Administration

2^E VERSEMENT DE TAXES 2024

Le 14 juin était le 2^e versement des taxes municipales.

Si ce n'est pas déjà fait, veuillez effectuer votre paiement le plus rapidement possible afin d'éviter de cumuler trop de retard et des intérêts. Le prochain versement est prévu pour le 13 septembre 2024.

Modes de paiement disponibles :

- argent
- chèque
- carte débit
- en ligne via votre institution financière*

*Le numéro de référence pour paiement, correspond au numéro de matricule inscrit sur le coupon de paiement.

Vous déménagez? N'oubliez pas de nous aviser de votre nouvelle adresse!

BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2023

Pour faire suite au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, voici les faits saillants pour l'année 2023.

Les états financiers consolidés pour l'année 2023 confirment que la Municipalité a comptabilisé des revenus de 4 165 472 \$.

Quant à elles, les charges ont atteint 3 938 084 \$ (sans amortissement comptable), pour un excédant consolidé de 227 388 \$.

En somme, nous sommes heureux de vous faire part, qu'il n'y a pas de déficit accumulé à la Municipalité au 31 décembre 2023.

Travaux publics

ENTRETIEN DES ROUTES

Des travaux d'entretien auront lieu au courant de l'été sur le territoire de la municipalité. Le scellement des fissures sera fait sur le chemin des Îles et la route des Ombres.

Par la suite, un contracteur effectuera le lignage de rue. Également, le fauchage des bordures de rue est planifié.

Les intempéries des dernières semaines ont bousculé l'échéancier. Les travaux seront donc effectués un peu plus tard qu'à l'habitude.



Incendie

JOURNÉE PORTE OUVERTE À LA CASERNE

Étant donné le succès connu l'an dernier, lors de la première édition de la Journée porte ouverte, nous reconduisons l'événement cette année.

Nous vous attendons le samedi 7 septembre prochain, de 9 h à 13 h, à la caserne située au 2271 chemin d'Entrelacs.

Au programme, plusieurs activités pour les enfants : simulateur d'incendie avec extincteur, utilisation de la lance à eau pour éteindre des feux, jeu gonflable de camion échelle et plus encore! Venez manger du blé d'inde avec nous dès 11 h, jusqu'à épuisement des stocks.



VISITES DE PRÉVENTION DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2024

Conformément à la Loi, chaque résidence du territoire doit être visitée périodiquement, afin d'assurer la conformité à la réglementation de protection incendie.

Lors de ces visites, des pompiers en uniforme et identifiés devront visiter votre résidence.



Rues ciblées en 2024 :
route Pausé, route La Fontaine 1091 à 2100, Rapides-du-Nord, Tournesols, Cyclamens, Oeilletts, Dahlias, 30^e ave, 28^e ave, 25^e ave, 1^{ère} ave, Hutton, Oliviers, 3^e chemin, 4^e chemin et route 125 entre 25^e et des Oliviers.

Les Boucles d'Entrelacs

ENTRETIEN DES SENTIERS

Nous avons débuté quelques travaux de réparation de passerelle et de sécurisation dans le sentier du côté du Chalet des Loisirs. D'autres améliorations se dérouleront au courant de l'été. La température des dernières semaines a joué sur la planification établie. Lors de vos activités en forêt, soyez prudents et vigilants en vous assurant de l'endroit où vous mettez les pieds. Surtout, soyez respectueux de l'environnement et de la chance de pouvoir profiter de cette belle nature!



Groupe Populaire



Les dîners entre voisins font relâche cet été et seront de retour à l'automne. Les boîtes alimentaires continuent pendant l'été. Pour plus d'informations, téléphonez au **450 228-4100**. De plus, le bazar reste ouvert tout l'été, de 9 h à 12 h, le vendredi et le samedi. Venez faire votre tour!

Besoin d'un soin de pieds?

Contactez Marie-Julie Guenette, infirmière spécialisée en soin des pieds. Les soins ont lieu à la Maison des Aînés, au 2680 chemin d'Entrelacs, selon l'horaire de deux mercredis par mois. Le coût est de 70 \$ et un reçu est disponible.

Informations : 514 914-9426 ou <https://clixibook.ca/hub/mariejulieguenette>

Association de lacs

ADLIE

VOUS INVITE!

Le souper de l'ADLIE, aura lieu le 17 août, à 18 h, au Centre communautaire (2351 chemin d'Entrelacs). Pour l'occasion, les services du Buffet traiteur Portugalix offriront : hauts de cuisine à la Portugaise, côtes levées, riz, salades et dessert au prix de 50 \$ / personne avec formule « Apportez votre vin »! Inscriptions prochaines sur le site Web.

Le 4 août auront lieu les tests d'eau du lac et de puits. Détails à venir.

Devenez membre de l'ADLIE ou renouvelez votre adhésion sur le site Web. Tel : 514 794-5308

info@adlie.ca



APELP

LA BANDE RIVERAINE DU LAC PATRICK

C'était le thème de la Fête de la terre cette année et cet été c'est notre priorité! Dès juin, des bénévoles s'activent pour caractériser notre bande riveraine. Ainsi, après les lacs des Îles et Pauzé, nous disposerons d'un rapport qui sera utile à la municipalité et aux riverains. Rapport d'étape à l'assemblée générale.

3 août : AGA

4 août : Journée de l'eau prélèvements de l'eau du lac et de l'eau des puits pour les intéressés. Une belle collaboration ADLIE, APLP et APELP! Nouveauté! Un comité consultatif en environnement à la

Municipalité, l'APELP salue cette initiative et leur offre sa collaboration!

APLP

Le mois de juin est le mois de l'eau. Joignez-vous à l'APLP, votre association pour la protection de notre magnifique lac Pauzé. Nous travaillons sans relâche pour vous informer et vous aider à améliorer notre lac. L'APLP était présente lors de la « Fête de la terre » et plusieurs de nos riverains nous ont fait part, cette année, de leur vœux de renaturaliser la bande riveraine de leur propriété. C'est un énorme pas dans la bonne direction pour protéger la qualité de l'eau de notre lac ainsi que de protéger la valeur de

nos propriétés. L'APLP communique régulièrement avec les autres associations de lacs d'Entrelacs dont le Lac Patrick (APELP) et le Lac des Îles (ADLIE) ainsi qu'avec la Municipalité pour faire valoir nos objectifs communs de protection. Suivez nos communications Facebook ou contactez-nous par courriel : aplp@gmail.com.

FOSSES SEPTIQUES

L'APELP, l'ADLIE et l'APLP ont travaillé le dossier des installations septiques pour faciliter le travail du CCE sur cet enjeu environnemental.

Protégeons notre lac par le respect de notre code d'éthique.